

## AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 2026-342

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 2026-342 modifiant le règlement de zonage n° 2009-236 en vigueur.

#### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juin 2026, le conseil de la Ville de Forestville a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement # n° 2026-342 modifiant le règlement de zonage n° 2009-236 en vigueur qui vise à :
  - adapter sa réglementation afin d'accueillir davantage de projet de construction de logements multiples sur des rues existantes;
  - adapter sa réglementation afin de permettre l'implantation de projets d'hébergement touristiques de type hébergement insolite dans la zone 717-RF et 718-RF;
  - encadrer la production, la transformation, l'entreposage et la vente de cannabis sur son territoire.
- 2- Que l'assemblée publique de consultation aura lieu le **22 juin 2026 à 18 h 30** à l'hôtel de ville situé au 1, 2<sup>e</sup> Avenue à Forestville. Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou une personne désignée par celle-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
- 3- Que ce projet de règlement sous le n° 2026-342 modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage est disponible auprès de la soussignée et sa présentation est diffusée sur le site Internet à :

<https://ville.forestville.ca/services-aux-citoyens/reglements-municipaux/>
- 4- Que le projet de règlement n° 2026-342 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire pour les zones concernées.

Donné à Forestville, ce 10<sup>e</sup> jour de juin 2026

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe

#### **Certificat de publication de l'avis public**

Tel que prévu au règlement n° 2019-286 relatif aux modalités de publication des avis publics adopté, le 13 août 2019, par le conseil municipal, je, Lison Huard, greffière adjointe de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché, le 10 juin 2026, le présent avis public concernant le règlement n° 2026-342 sur le site Internet de la Ville de Forestville et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 10 mai 2026

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe